

25-12-17 Finances – Subventions Commune

Equipement de la Police Municipale – Subvention de la Région

Monsieur le Maire expose :

Pour lutter contre l'insécurité, des aides régionales permettent aux communes de déployer ou renforcer la vidéoprotection mais également de mieux équiper les policiers municipaux.

A cet effet, la Région peut subventionner au taux maximum de 50% les dépenses d'investissement pour les équipements de police municipale telles que l'acquisition d'équipements de protection individuelle (gilets pare-balles et casques de protection) et de moyens de force intermédiaire (pistolet à impulsion électrique, lanceur de balle de défense, bâton de protection, etc.).

En 2026, la commune souhaite s'équiper d'un nouveau pistolet à impulsion électrique (PIE) et de deux caméras piétons connectées.

Le coût de ces équipements est estimé à 4 731.38 euros HT pour le PIE (Taser 10 laser et ses accessoires) et 3 002 euros HT pour les caméras, soit un total de 7 733.38 euros HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de la Région, une subvention de 3 867 €, correspondant à 50% des dépenses liées aux équipements précités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de la Région, une subvention de 3 867 €, correspondant à 50% des dépenses liées aux équipements précités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 9 décembre 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 8 décembre 2025

25-12-17 Finances – Subventions Commune

Equipement de la Police Municipale – Subvention de la Région

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrit textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Mme SCHERRER intègre la séance à 19 H 20

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BAUDRY à M. ZAVROSA
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. TALIA à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :